



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 11 AVRIL 2024**

DELIBERATION N°17 (DCM-20240411-17)

**Nombre de
membres en
exercice : 29**

Présents : 22
Votants : 28
Pour : 28
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mille-vingt-quatre, le onze avril à dix-huit heures, le conseil municipal de la Commune de Boucau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis GONZALEZ.

Date de convocation : 5 avril 2024

Membres présents :

M Francis GONZALEZ, Mme Marie-Josée ROQUES, M Gilles LASSABE, Mme Monia EVENE-MATEO, Mme Laurence GUYONNIE, M Patrick ACEDO, Mme Sandrine DARRIGUES, M Jean-Marie GUTIERREZ, M José DOS SANTOS, M Jean-Pierre CAZAUX, M Alain DARTIGUES, Mme Catherine DUPIN, Mme Simone PUYO, Mme Catherine DUFOUR, M Eric DEITIEUX, Mme Céline DOS SANTOS, M Dominique LAVIGNE, Mme Marie-Ange THEBAUD, M Christophe MARTIN, Mme Hélène ETCHENIQUE, M Frédéric BILLARD, M Jérôme RANCE

Membres représentés par pouvoir :

M Xavier BAYLAC donne pouvoir à Mme Laurence GUYONNIE
M Jean-Pierre ALPHA donne pouvoir à M Alain DARTIGUES
M Jonathan DARRIGADE donne pouvoir à M Gilles LASSABE
Mme Jennifer WEBER donne pouvoir Mme Céline DOS SANTOS
Mme Martine BECRET donne pouvoir à M Christophe MARTIN
Mme Alexandra VALETTE donne pouvoir à Mme Monia EVENE-MATEO

Membre absent : Monsieur Bastien GERY

Secrétaire de séance : Mme Monia EVENE-MATEO

Objet :
**Nouvelle
dénomination
de voirie-
Impasse des
Palombes,
Impasse des
Sarments**

Monsieur Jean-Pierre CAZAUX explique au Conseil Municipal que depuis la mise à jour de l'adressage sur le territoire de la Commune de Boucau en 2021, et afin de faciliter l'acheminement des courriers, l'accès aux services de secours, le raccordement à la fibre, entre autres, la Commune a décidé de dénommer systématiquement les nouvelles voiries privées issues de la délivrance d'autorisations d'urbanisme (lotissements par exemple).

Il est donc demandé aux titulaires de l'autorisation d'urbanisme de proposer une dénomination pour la voie interne du projet. Pour ces deux dénominations les titulaires des autorisations n'ont pas souhaité proposer de nom il a donc été demandé à la Commission Toponymie de dénommer ces deux impasses.

La première impasse est située dans le secteur de la rue du Petit Nanot entre le numéro 45 et le 51.

Deux divisions parcellaires ont été autorisées le long de cette servitude privée.
Il est proposé de la dénommer Impasse des Palombes.

La seconde impasse est la voirie interne au projet Romatet porté par Habitat Sud Atlantic le long de la rue Glize sur les terrains dits GRECIET. Il est proposé de la dénommer impasse des Sarments.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé,

Après en avoir délibéré,

- donne son accord pour la dénomination de l'Impasse des Palombes et de l'Impasse des Sarments,
- charge Monsieur Le Maire de mener à bien les démarches nécessaires à la mise à jour de la Base Adresse de la commune de Boucau et à la diffusion de l'information aux services concernés et aux administrés.

**Certifié exécutoire
compte tenu du
dépôt à la Sous
Préfecture de
Bayonne
le
et de la publication
le**

Pour extrait certifié conforme

Boucau, le 12 avril 2024

Le Maire,

